

Aide à l'évaluation des fournisseurs : lien 'fournisseur/produit'

| | |
|---|----------|
| Introduction | 1 |
| Documents d'application | 2 |
| Utilisation des documents | 2 |
| Annexe 1 du BC-01 (Arbre de décision) & Document Excel 'Evaluation Fournisseur/Produit' | 2 |
| 1- Contrôles des données : identification du lien 'fournisseur/produit' | 2 |
| 2- Evaluation de l'achat d'un produit auprès d'un fournisseur' | 3 |
| 3- Résultat de l'évaluation | 4 |
| Raisonnement à suivre et critères à prendre en compte lors de l'évaluation 'fournisseur-produit' | 5 |
| 1- Produit | 5 |
| 2- Fournisseur | 5 |
| 3- Achat..... | 5 |
| 4- Monitoring..... | 6 |

Introduction

Tout achat envisagé dans le cadre du standard FCA doit se faire auprès d'un fournisseur ou prestataire de services satisfaisant aux qualifications décrites dans le document BT-02 'Achats : Dispositions générales'.

L'évaluation d'un fournisseur d'aliments pour animaux ou d'un prestataire de service se fait par rapport à ses qualifications et aux produits ou service que l'entreprise souhaite acquérir.

Avant tout achat, une question fondamentale se pose : est-ce que le fournisseur ou le prestataire de services répond à toutes les exigences ? Ces exigences sont celles posées par le standard FCA mais aussi par les propres besoins de l'entreprise.

Pour faciliter l'approche des certifications et la gestion de l'évaluation des fournisseurs, un document Excel 'Evaluation fournisseur/produit' a été développé ; d'une part, il synthétise les dispositions d'achats et d'autre part, il peut directement être utilisé par l'entreprise FCA pour l'évaluation des achats.

Cet outil permet de satisfaire aux exigences du point 6 (évaluation des fournisseurs) du document 'BC-01 : Dispositions générales'.

Son utilisation est laissée à l'appréciation de l'entreprise. Si l'entreprise FCA ne désire pas l'utiliser pour l'évaluation des fournisseurs, elle doit néanmoins intégrer, de manière vérifiable et démontrable, le suivi des liens 'fournisseur/produit' et l'évaluation des fournisseurs dans le système documentaire.



Documents d'application

- BC-01 – Dispositions générales (point 6. et Annexe 1 – Arbre de décision)
- BT-02 – Achats : Dispositions générales
- Document Excel – 'Evaluation Fournisseur-Produit' (uniquement sur base volontaire)

Utilisation des documents

Les documents peuvent être utilisés de manière indépendante. Toutefois, leur utilisation conjointe garantira une évaluation pertinente de l'achat.

| A qui sont-ils destinés ? | Pourquoi les utiliser ? |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - au personnel impliqué dans la qualité et l'évaluation des fournisseurs, - au service achat (sensibilisation et implication direct du personnel concerné). | <ul style="list-style-type: none"> - parce que le document Excel 'Evaluation Fournisseur-Produit' reprend les exigences synthétisées du document BT-02 concernant les aliments pour animaux, - parce que l'Annexe 1 du document BC-01 guide son utilisateur dans sa démarche d'achat (recherche d'une qualification acceptée). |
| Quand les utiliser ? | Comment les utiliser ? |
| <ul style="list-style-type: none"> - lors d'un (nouvel) achat, - lors de l'évaluation d'un fournisseur. | <ul style="list-style-type: none"> - utilisation directe dans le système qualité de l'entreprise, - intégration de la méthodologie et des critères d'évaluation dans le système qualité existant. |

Annexe 1 du BC-01 (Arbre de décision) & Document Excel 'Evaluation Fournisseur/Produit'

L'arbre de décision (Annexe 1 du document BC-01) guide son utilisateur lorsqu'un achat doit être évalué (faisabilité de l'achat ou évaluation d'un fournisseur). Le cheminement que fait suivre l'arbre de décision permet de remplir simultanément le tableur Excel :

1- CONTRÔLES DES DONNÉES : IDENTIFICATION DU LIEN 'FOURNISSEUR/PRODUIT'

- identification du produit :
 - o Catégorie/Type d'aliment pour animaux : matière première, additif, prémélange, aliment composé,...



Etape cruciale : Si la catégorie à laquelle appartient le produit n'est pas définie correctement, alors la détermination de la qualification ne sera pas correcte. Cela aura pour conséquence que l'évaluation fournisseur/produit sera entachée d'erreurs en cascade.

Cela pourrait également occasionner une prise en compte inadaptée des dangers éventuels présents au niveau du produit.

- Nom du produit. Celui-ci peut être complété par son numéro d'identification, p.ex. :
 - matière première : numéro du catalogue européen des matières premières pour aliment des animaux ou, si absent, celui du Feed Materials Register,
 - additif : numéro de l'additif pour l'alimentation animale, autorisé en application du règlement (CE) n° 1831/2003,
 - autres produits : référence interne (du fournisseur ou de l'entreprise) ou commerciale.

Remarque :

La méthodologie peut être extrapolée à l'évaluation 'prestataire/service'. Dans ce cas, un lien doit pouvoir être facilement fait entre le service demandé et l'enregistrement selon le Règlement (CE) n° 183/2005.

- **identification du fournisseur :**

L'entreprise mentionnée sur la facture d'achat est considérée comme étant le responsable/le propriétaire du produit mis sur le marché (vendu à l'entreprise). Le fournisseur à évaluer est donc celui qui figure sur la facture d'achat. Pour assurer la bonne identification du fournisseur, il est recommandé d'indiquer la localité où le fournisseur est établi.

2- EVALUATION DE L'ACHAT D'UN PRODUIT AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR'

Afin de s'assurer que le produit acheté est sûr, il est indispensable que les qualifications du fournisseur répondent aux exigences du document 'BT-02 - Achat : Dispositions générales'.

Comment s'en assurer?

- Utilisation du document BT-02
- Utilisation des feuilles '**RECAP**' du tableur Excel.

Evaluation **RECAP aliments des animaux**

Elles permettent, en plus d'un aperçu des qualifications acceptées en fonction de l'aliment pour animaux, l'accès à la feuille du tableur reprenant les exigences plus détaillées (cliquer sur le 'x' présent dans la case).

| | | FCA | GMP+ FSA | FAMI_QS | AIC | QS | GTAS (GAFTA) | CSA/GTP |
|-----------|------------|-----|----------|---------|-----|----|--------------|---------|
| BT-02 6.2 | additif | x | x | x | x | x | | |
| BT-02 6.3 | prémélange | x | x | x | x | x | | |

- Utilisation de la feuille '**Evaluation**'. En sélectionnant le type d'aliment pour animaux, un renvoi se fait vers une feuille du tableur reprenant le résumé des qualifications reconnues et, si nécessaire, les exigences plus détaillées.

| Produit | Modalité d'achat FCA | |
|-----------------------------|---|--------------------------------|
| Type d'aliment pour animaux | Exigence d'application (pour consultation) | Modalité d'achat FCA appliquée |
| aliment composé | cliquer pour l'exigence introduire le type d'aliment | BT-02 |

| | | FCA (www.ovocom.be) | FCA - BT-04 | FCA - Gate keeper | GMP+ FSA (www.gmpplus.org) |
|--------------|---|---|-------------|---|---|
| | Condition(s) particulière(s) toujours d'application pour le référentiel | Fournisseur repris dans la liste des entreprises certifiées FCA (website) | nvt | Plan de monitoring individuel pour les lots concernés (analyse lot par lot pour CCP et PVA identifié). ATTENTION: hors SBMP et AT-05. Pas d'approche globale (groupe de produits). Recapitulatif semestriel à envoyé à OVOCOM --> Exigences détaillées voir document BT-02 | (A) Fournisseur repris dans la liste des entreprises certifiées GMP+ FSA (website) (B) audit inopiné: le scope 'audit inopiné (onaangekondigde audit/unannounced audit) doit être repris sur le site GMP+ et sur le certificat. (C) Statut de la marchandise (certifiée ou non - comme défini par GMP+) doit être déclaré --> Exigences détaillées voir document BT-02 |
| BT-02 6.4 | aliment composé | Scope(s) de certification - MP (production) - MH (négoce) | nvt | nvt | Scope(s) de certification - [GMP+ B1] "Productie van Mengvoeders" - [GMP+ B3] "Handel van Mengvoeders" - [GMP+ B8] Production et négoce d'aliments pour animaux familiaux: * 'productie van voedermiddel voor petfood' * 'handel in voedermiddel voor petfood' |



Scope(s) couvert(s) par le certificat : Ce n'est pas parce qu'une entreprise dispose d'un certificat que ce dernier couvre toutes les activités de l'entreprise. Le(s) scope(s) doi(ven)t être en adéquation avec le produit ou le service acheté.

Par exemple, si votre fournisseur de prémélange souhaite vous vendre un additif mais que la commercialisation d'additifs n'est pas mentionnée sur son certificat, l'achat n'est pas autorisé dans le cadre du standard FCA.

3- RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

Si l'achat d'un produit auprès d'un fournisseur donné **répond** aux exigences du document BT-02, l'entreprise devra vérifier le monitoring appliqué dans le cas d'un produit (monitoring existant ?, à adapter ?,...).

Celui-ci doit s'appliquer conformément au document 'AT-05 – Monitoring'.

Si l'achat d'un tel produit auprès de ce fournisseur **répond pas** aux exigences, des **protocoles d'achats** (documents BT-03 et BT-04) peuvent peut-être s'appliquer. Si aucun protocole ne s'applique, l'achat via le principe du **Garde-Barrière** pourra peut-être être envisagé. Cette dernière option est rarement appliquée car il faut qu'un nombre important de



conditions soient présentes (fonction de l'aliment pour animaux à acheter, de la localisation du fournisseur, etc.).

Raisonnement à suivre et critères à prendre en compte lors de l'évaluation 'fournisseur-produit'

NB : Ces critères sont repris dans le tableur Excel.

1- PRODUIT

- Quel produit souhaite-t-on acheter ?
- A quelle catégorie d'aliment appartient le produit ? (additif, prémélange, aliment composé, etc.).

Cette étape est cruciale. Si la catégorie à laquelle appartient le produit n'est pas définie correctement, alors la détermination de la qualification ne sera pas correcte. Cela aura pour conséquence que l'évaluation 'fournisseur/produit' sera entachée d'erreurs en cascade.

Cela pourrait également occasionner une prise en compte inadaptée des dangers éventuels présents au niveau du produit.

2- FOURNISSEUR

- De quelle qualification ou certification dispose ce fournisseur ?
- S'il est certifié, :
 - o le produit ou le service est-il couvert par le certificat ?
 - o son certificat sera-t-il toujours valide lors de la livraison ?

3- ACHAT

- Dans quel document FCA peut-on retrouver les exigences d'achat (qualifications ou certification du fournisseur) ?

Celles-ci sont listées dans 3 documents :

- o BT-02
- o Protocoles d'achat (BT-03 ou BT-04, préciser quel document et quel module sont appliqués)

Dans quelques rares cas, le principe du Garde-barrière (Gatekeeper) pourrait être appliqué.

- o Si Gatekeeper : préciser le pays concerné

La réponse aux questions des points 2 et 3 ci-dessus est essentielle car elle permet de déterminer :

- 1) que le fournisseur répond effectivement aux exigences en matière de certification et/ou de qualification reprises dans les documents du Standard FCA;
- 2) que le produit ou le service, que l'entreprise souhaite acquérir, est bien couvert par la qualification ;



3) que le certificat est toujours valide, même au moment de la livraison du produit.

4- MONITORING

- Type de monitoring :
 - o individuel et/ou
 - o sectoriel (via un des plans de monitoring sectoriel reconnus par OVOCOM¹ et élaborés par une des organisations suivantes: BFA (anciennement APFACA/BEMEFA), Synagra et ARMB),
 - o Si monitoring sectoriel : mentionner un lien clair avec le plan sectoriel (p.ex. en reprenant les codes relatifs aux produits tels que communiqués au(x) gestionnaire(s) de ce(s) plan(s)).
 - o Si monitoring individuel : reprendre, p.ex., le nom ou la référence au(x) document(s) propre(s) à l'entreprise qui ont trait à l'analyse des dangers du produit.

Ce point 4 va compléter l'approche 'produit'. Il permet de prendre en compte les dangers liés au produit et voir dans quelle mesure :

- 1) ils sont suffisamment suivis
- 2) un monitoring spécifique lié au fournisseur (origine, historique, etc) est nécessaire.

¹ <http://www.ovocom.be/Monitoring.aspx>

